

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 NOVEMBRE 2010
tenue sous la présidence de M. J.-M. KARR

Présents :	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
		A.-C.	BAUER-RIBAUX	" "
		C.	BISANTI	" "
		M.	L. CHEVALLAY	Conseiller municipal
		Mme	A. DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		MM.	M. FASSBIND	Conseiller municipal
			P.-Y. FAVARGER	" "
			F. FLORINETTI	" "
		Mme	M. GARCIA	Conseillère municipale
		MM.	J.-M. KARR	Conseiller municipal
			C. LIBEREK	" "
			J. LOCHER	" "
		Mme	C. OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
		MM.	F. PERRIN	Conseiller municipal
			F. REVERDIN	" "
			L. RIVOIRE	" "
		Mmes	G. SALERNO	Conseillère municipale
			M. SOBANEK	" "
			M. SOMMER	" "
		M.	F. SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	F.	WALPEN	Conseiller administratif
		M.	R. GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	Mmes	B.	HUNKELER DYLA	Conseillère municipale
		J.	MARTIN-ACHARD	" "
		M.	R. NAGGAR	Conseiller municipal
		Mmes	C. TIERCY	Conseillère municipale
			H. WYSS	" "

Public : 3 personnes

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN/Karine MATUSIAK

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2010 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
Budget 2011 - vote :
 - 4.1 des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs;
 - 4.2 de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement;
 - 4.3 de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir;
 - 4.4 du budget administratif -
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

M. Karr, président, ouvre la séance à 20h.30 et excuse Mmes Hunkeler-Dyla, Martin-Achard, Tiercy et Wyss, ainsi que M. Naggar.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2010

- Le procès-verbal est adopté par 16 voix pour et 3 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le Président donne lecture de deux courriers :

- Copie d'une correspondance, datée du 18 octobre 2010, de l'Association des Sapeurs d'aviation (ASA) adressée au conseiller d'Etat, M. François Longchamp, en sa qualité de conseiller d'Etat et non pas en sa qualité de président de l'établissement public autonome de l'Aéroport International de Genève.

Il propose que la commission Sports-secours se penche sur la question.

Monsieur le Magistrat,

À l'heure de la réforme cantonale des services de secours professionnels du canton de Genève, nous nous posons certaines questions auxquelles nous ne parvenons pas à trouver de réponses. C'est la raison pour laquelle nous nous adressons à vous.

Les sapeurs-pompiers, qu'ils soient du SSA (division Sécurité de l'Aéroport International de Genève), du SIS (Service incendie et secours de la Ville de Genève) ou d'ailleurs, ont pour mission de venir en aide à la population. Ceci est leur seule raison d'être.

Bref rappel historique. C'est en 1899 que la décision de créer un corps de sapeurs-pompiers professionnels fut prise pour en améliorer la vitesse de mobilisation et d'intervention en ville de Genève. La caserne de la rue des Bains fut inaugurée en 1957, ce poste permanent comptait 39 hommes. En 1971 arrive celle de la rue des Asters et, en 1973, celle de la route de Frontenex. En 1948, débuta l'histoire du SSA avec un seul homme pour assurer la sécurité de 160'000 passagers et mouvements annuels. Aujourd'hui, le SSA compte environ 200 collaborateurs répartis comme suit : 6 membres d'état-major, 72 sapeurs-pompiers et cadres des sections feu, 69 sapeurs surveillants et cadres de la section surveillance, 19 ambulanciers et cadres de la section sanitaire, 12 sapeurs-pompiers et cadres de la section transmission, 11 infirmières et jardinières d'enfants et 2 administratifs, pour assurer la sécurité de 11 millions de passagers répartis sur plus de 200'000 mouvements annuels. Notre service est reconnu depuis plusieurs années comme un centre d'expertise et d'excellence au plan international. Nous ne voulons pas que cette position durement acquise soit perdue. Notre gestion et notre anticipation nous a permis de toujours suivre l'actualité de l'aviation en général et nous a permis de rester à la pointe de nos activités.

Le canton de Genève compte dix villes, sur un total de 45 communes. Entre 1989 et 2009, la population du canton a augmenté de 20% (457'600 habitants) et le parc de logement a crû de 18% (218'000 logements). Nous comprenons donc parfaitement l'enjeu et les obligations liés à l'évolution de notre canton, nous les soutenons en tant que sapeurs-pompiers professionnels et nous les approuvons en tant que contribuables. Lorsque l'on nous a présenté le projet ConvergenceS, nous nous attendions logiquement à une refonte cantonale des services de secours à l'issue d'une réflexion globale sur la politique de sécurité civile. A notre connaissance, cette réflexion a été amorcée puis abandonnée et nous le déplorons. Bien que la Ville de Genève soit un employeur parfaitement honorable, nous pensons, pour la crédibilité et la pérennité de notre profession, que la fusion de nos deux corps devrait être réalisée sur un plan cantonal. Nous disposons d'exemples de réformes des services de secours cantonaux, plus équitable que celui proposé par nos initiateurs. Nos voisins vaudois ont remanié dernièrement la gestion des secours sur leur territoire et ont abouti à une gestion cantonale des moyens, plus équitable pour le contribuable et plus efficace en terme d'intervention.

Force est de constater que les initiateurs de cette « convergence » ont omis de convier à la table de discussion toutes les instances concernées dès le départ. Pourquoi ne pas considérer les communes genevoises comme partenaires de cette fusion ? Sont-elles réellement d'accord avec le principe de payer une redevance à la Ville de Genève ? Redevance, qui, inévitablement sera majorée au vu du gonflement de l'effectif en personnel et en missions qui découleraient de cette fusion.

Cas particulier et caricatural, la commune du Grand-Saconnex ; comment pourrait-elle accepter de payer une redevance à une autre commune, puis d'être facturée une deuxième fois pour l'intervention, alors qu'elle aura très probablement une caserne principale ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sur son territoire ? Cela semble absurde. Elle pourrait, au contraire, demander une participation aux autres communes, comme c'est le cas actuellement pour la Ville de Genève.

Après avoir parlé du fond, nous voulons aborder la question de la forme. Au-delà de l'aspect technique du projet, il y a l'aspect humain. A notre connaissance, la genèse et la mise en œuvre de cette convergence ont été menées sans l'avis des professionnels que nous sommes. Nous constatons avec une grande amertume que la valeur approximative d'une caserne est quantifiée sans intérêt pour ses occupants, son histoire et sa culture. L'incidence salariale de la fusion de nos deux corps a-t-elle été prise en compte ? La question des retraites (SIS 58 ans, SSA 65 ans) et du rattrapage y relatif a-t-elle été incluse ? Les quelques 200 membres du SSA ont-ils été rassurés sur leur avenir professionnel ? Nous n'en savons rien.

Nous venons d'apprendre que notre service allait être diminué de la moitié de son effectif pour des raisons dites opérationnelles. La section surveillance va partir ; son personnel ne sera plus assigné aux missions de sauvetage. C'est pourtant bien lui qui assure l'approvisionnement en matériel névralgique du poste médical avancé et du poste de commandement d'intervention, hommes et subsistance en cas de catastrophe. Quelle solution alternative ? Nous n'en savons rien.

Que dire de la Direction Générale de l'Aéroport International de Genève, qui nous assure par la bouche de son directeur général, que notre travail est très bien fait, et qui dans le même temps veut se séparer de nous en adoptant la technique du démantèlement d'une division de l'AIG qui fonctionne parfaitement.

Tout cela part d'une bonne intention, mais sans vision globale sur la sécurité de la population. Il reste tant de questions sans réponses, tant d'incohérences autour d'une idée qui, en soi, est une excellente idée. Nous ne mettons pas les pieds au mur, bien au contraire. Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce témoignage responsable et pour la réaction positive que vous voudrez bien y apporter. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Magistrat, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Les sapeurs et cadres du SSA

cc : - Membres du Conseil d'Etat de la république et canton de Genève
- Membres des exécutifs communaux du canton de Genève
- Présidents des conseils municipaux des communes genevoises
- Membres du conseil d'administration de l'AIG
- Direction de l'AIG et chef de la division Sécurité

- Courrier adressé le 10 novembre 2010 par Mme Françoise Meynet, Mme Rachel Lellouche et M. Georges Lellouche, domiciliés 138 route de Chêne, concernant les nuisances sonores provoquées par la fontaine de la Place Colonel-Audéoud.

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Permettez-nous de vous faire part de nos récentes démarches auprès de la Mairie de Chêne-Bougeries, à la suite de la mise en service de « *l'installation urbaine* » intitulée « *Ode est où ?* » sur la place du Colonel Audéoud, afin de vous solliciter à ce sujet.

Le 3 octobre 2010, nous avons avisé la Mairie de ce que la mise en service de cette fontaine représentait pour nous, voisins immédiats de celle-ci, une source de nuisances supérieure au bruit résultant déjà des routes de Chêne et du Vallon. En effet, le bruit des jets d'eau et de leurs retombées faussent notre sens de la perception, car c'est comme si nous entendions, à l'intérieur de l'habitation, une pluie battante, 24h sur 24h, cela en dépit de fenêtres fermées et équipées d'un double vitrage.

Cette situation est d'autant plus perturbante pour notre fils âgé de 4 ans, qui occupe une chambre du côté est de la maison, là où le bruit émis par la fontaine est le plus fort.

Le 12 octobre 2010, la Mairie de Chêne-Bougeries a répondu que le Conseil administratif avait décidé de suspendre la mise en eau entre minuit et 6h du matin.

Or, à ce jour, aucune suspension n'a été ordonnée, quand bien même le principe d'une suspension durant la nuit nous avait déjà été confirmé lors de l'inauguration de cette fontaine !

Nous avons répondu au courrier de la Mairie de Chêne-Bougeries le 20 novembre 2010, leur demandant un arrêt de la fontaine entre 21 heures et 7 heures du matin (heures légales), prolongé jusqu'à 9h00 les mercredis, samedis et dimanches, cela afin de respecter notre repos légitime. Nous avons également réitéré notre demande relative à la mise en conformité de cette fontaine durant la journée avec les normes légales sur les émissions sonores, puisqu'elle couvre le bruit ambiant, dont il est avéré que celui-ci dépasse déjà les décibels autorisés. Ce résultat pourrait être obtenu par des moyens simples (diminution de la puissance des jets, accompagné du changement du socle métallique actuel des jets/retombées d'eau, voire pare bruits, etc.).

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre démarche et nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, à l'assurance de notre parfaite considération.

Françoise MEYNET

Rachel LELLOUCHE

Georges LELLOUCHE

M. Karr précise que suite à un contact avec le service technique de la mairie, il a appris que la mise hors eau de cette installation entre minuit et six heures avait été effectuée en début de semaine. Il propose de remettre ce courrier à la commission Culture qui est à l'origine de cette installation.

A cet égard, Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'une autorisation de construire avait été accordée en 2003 déjà pour ce bassin fontaine, lequel est donc en parfaite conformité. Elle confirme que l'eau sera arrêtée pendant la période hivernale.

Le Président informe l'assemblée que les divers documents que les membres du Conseil municipal reçoivent par Internet ont été imprimés et se trouvent à l'entrée de la salle à l'intention du public. Ils figurent désormais également sur le site web communal. Concernant les ordres du jour, il existe maintenant un lien dynamique qui permet d'y accéder aisément. Il s'agit évidemment de documents ayant fait l'objet d'une approbation et qui ne comprennent pas les procès-verbaux des séances de commissions. Le Président remercie à cette occasion du fond du cœur le personnel de la mairie qui s'occupe des procès-verbaux pour s'être adapté de façon considérable, lors des quatre dernières années, à l'évolution importante des modes de communication entre l'administration communale, le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il y a eu plusieurs réformes et changements successifs. Il remercie également les procès-verbalistes attitrés ou mandatés, mais pense en particulier à Mmes Bartoletti, Ballin et Bolognino qu'il remercie vivement au nom du Conseil municipal pour les évolutions constantes qui ont permis davantage d'efficacité dans le travail. Le volume de courrier reçu chaque mois est incomparable par rapport à celui reçu il y a dix ans. Chacun a désormais moins de documents à classer et travaille de façon plus efficace.

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Maison de la Gradelle

Trois recours ont été déposés dans les délais impartis contre l'autorisation de construire délivrée par le DCTI, publiée dans la FAO du 22 septembre 2010. Le Conseil administratif a donné mandat à Me Vincent Jeanneret afin qu'il établisse un mémoire-réponse auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative. Le délai pour ce faire est fixé au 29 novembre. Par ailleurs, un courrier a été adressé à l'Office d'évaluation des lieux de placement afin de déterminer dans quelle mesure la pose d'une barrière entourant les espaces extérieurs situés devant la garderie du Petit Manège présente un caractère impératif et urgent. En effet, l'autorisation d'exploiter

../..

impose la création d'un jardin privatif pour les enfants. On attend donc une réponse concernant la pose de cette barrière, nonobstant les recours déposés.

Petite Enfance

Les membres de la commission Petite enfance-jeunesse ont été saisis, lors de la dernière séance du 1^{er} novembre 2010, d'un projet de règlement du Conseil administratif relatif à une politique communale en matière de petite enfance ainsi que d'un projet de directives pour l'obtention de subventions à l'intention des institutions de la petite enfance ou des modes d'accueil agréés. Une fois remanié sur la base des observations formulées lors de ladite séance, le premier de ces documents devrait être rapidement approuvé. La prochaine séance de la commission Petite enfance-jeunesse, qui aura lieu le 12 janvier 2011, sera consacrée à l'examen plus approfondi des directives.

Toujours dans le domaine de la petite enfance, le Conseil administratif a entériné un projet de réparation des surfaces de jeux extérieures du jardin d'enfants "Les Castagnettes". La réalisation de ces travaux engendrera un dépassement de CHF 13'202.--.

Prévention et activités sociales

Le Conseil administratif a entériné l'engagement de Mme Nathalie Barillier en qualité de TSHM spécifiquement affectée au territoire de Chêne-Bougeries avec un taux d'activité fixé à 50%, et ceci dès le 1^{er} décembre 2010. Ont également été engagés pour le Centre de Rencontres et de Loisirs Mme Myriam Coeytaux en tant que coordinatrice et M. Laurent Latapie comme animateur du secteur ados. Ce dernier pourra commencer rapidement tandis que Mme Coeytaux, qui est actuellement en poste à Versoix, entrera progressivement en fonction à partir de janvier 2011.

Le réaménagement des locaux mis à disposition de l'antenne Action Trois-Chêne pour l'emploi situés au premier étage du bâtiment sis 136 chemin De-La-Montagne a fait l'objet d'un nouveau devis suite à une visite sur place des trois magistrats chênois en charge du dossier le 3 novembre. Le coût de ces travaux s'élève à CHF 38'306.--. Une fois l'approbation formelle des deux autres communes obtenue, contact sera pris avec l'Hospice Général par l'intermédiaire de sa nouvelle responsable d'unité du CAS, Mme Nadège Beria, afin de les informer de la nature de ces travaux.

La Fondation Au Cœur des Grottes sera reçue par le Conseil municipal et le Conseil administratif le 14 décembre, juste après la séance de la commission Affaires sociales-prévention prévue ce même jour. Mme Grandjean-Kyburz demande à M. Gaillard de bien vouloir faire circuler une liste d'inscription. Le repas sera ouvert à tous les membres du Conseil municipal, pour entourer ces femmes et enfants et leur offrir une belle fête de fin d'année.

Culture

Le Conseil administratif a décidé de poursuivre en 2011 l'action Chéquier culture. Cette décision a été transmise à M. Patrice Mugny, conseiller administratif de la ville de Genève.

Prochaines manifestations

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'elle avait déjà évoqué les prochaines manifestations lors de la dernière séance du Conseil municipal. Elle revient cependant sur **l'exposition des artistes des Trois-Chêne** à la salle des fêtes de Thônex, qui arrive à son terme dimanche 14 novembre. Elle encourage les membres du Conseil municipal à aller voir l'exposition d'ici là.

Ce même dimanche 14 novembre, le **Chœur des Trois-Chêne** fêtera son 60^{ème} anniversaire et donnera un concert à la salle communale Jean-Jacques Gautier à 17h.00. Pour cette soirée, le Chœur retracera les grandes étapes de son existence en chansons. Le groupe de folklore russe Nastroika participera à la deuxième partie de ce concert.

Jeudi prochain 18 novembre à 20h.00, sera projeté le film réalisé par Mme Stéphanie Granger à l'occasion des 10 ans de **l'Atelier-Théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève**. La ville de Chêne-Bougeries a financé pour partie ce film qui, d'une durée de 30 minutes environ, montre les coulisses de la préparation du spectacle présenté en juin 2010, le "Revizor" de Gogol.

Les samedi 4 et dimanche 5 décembre, aura lieu le **Marché de Noël du Vieux-Bourg**, qui se tiendra rue du Vieux Chêne et rue du Gothard avec, dans l'après-midi du dimanche, Saint-Nicolas et le Père Fouettard qui déambuleront dans le marché et accueilleront les enfants des deux communes sur la place du Gothard avec des petits paquets de friandises.

Le Président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann informe

Bâtiments-constructions

Le Conseil administratif a décidé de donner mandat à la régie Naef concernant la gestion de l'immeuble sis 16 rue de Chêne-Bougeries.

Par arrêt rendu le 5 octobre 2010, le Tribunal administratif a rejeté le recours du 17 septembre 2009 formé par la société Geti SA contre la décision d'adjudication des travaux de rénovation/transformation du bâtiment situé 8bis route du Vallon à la société Marti Construction SA.

Les membres de la commission Bâtiments-constructions, réunis en séance le 4 courant, ont par ailleurs été saisis d'une demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 3'304'000.-- relatif à la création d'une crèche de 60 places dans le complexe dit du "Nouveau Prieuré".

Les membres de la commission Finances réunis le lundi 8 courant ont également été saisis de la même demande.

Mobilité

Le Conseil administratif a décidé de faire apposer une signalétique ad hoc relative à l'interdiction du stationnement hors case sur les totems situés à l'entrée du périmètre constitué par les chemins Dupuy et Fossard.

Concernant la vente des cartes journalières CFF et en concertation avec les Conseils administratifs des deux autres communes chênoises rencontrés le 2 courant, le Conseil administratif a décidé d'autoriser la vente de ces cartes 24h avant leur échéance à l'ensemble des habitants des communes Arve & Lac.

Sport

Après avoir exposé aux commissaires de la commission Sports-secours les particularités de la tarification appelée à entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2011 à la piscine de Thônex, le Conseil administratif a décidé de faire bénéficier les communiens du tarif préférentiel offert aux habitants des communes partenaires.

En conséquence, une subvention d'un montant de CHF 40.-- par abonnement annuel vendu à nos résidents sera versée le moment venu à la commune de Thônex.

Réaménagement du village

Le mandat d'études parallèles pour l'aménagement du village de Chêne-Bougeries a été lancé. Réunis en séance plénière le 5 courant, les membres du Collège ont retenu trois groupes parmi 12 équipes inscrites. Selon les dispositions relatives à la norme SIA 143 et aux AIMP, ainsi qu'à la lumière des critères énoncés sur le SIMAP, le Collège a retenu des concurrents complémentaires, à savoir un groupe zurichois piloté par M. Loetscher, un groupe tessinois piloté par M. Snozzi et un groupe vénitien piloté par l'atelier NuvolaB. Le Collège d'experts et l'ensemble des concurrents se retrouveront le 22 novembre prochain pour une visite du site. Les projets seront établis à livre ouvert afin de stimuler les débats. Nous vous tiendrons bien évidemment régulièrement informés de la suite du processus en cours.

M. Biedermann souhaite ensuite rappeler, suite à la publication d'un article concernant les éco corners dans l'édition des 6 et 7 novembre 2010 de la Tribune de Genève, que les préaux des écoles de la Gradelle, du Belvédère, de Conches et de Chêne-Bougeries, ont été équipés de poubelles Arc-au-tri.

De même, plus de 20 abribus seront également équipés de poubelles incitant les usagers au tri sélectif des déchets.

Le Président remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen informe que Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat en charge du Département de l'intérieur et de la mobilité, a été reçue le 4 novembre 2010 par le Conseil administratif. A cette occasion, il lui a été fait part de la motion concernant l'augmentation projetée du prix des transports des TPG. Les principaux sujets qui fâchent ont également été évoqués (le plan directeur des transports collectifs, l'axe Frontenex, etc.) et Mme Künzler a tout à fait entendu la position de Chêne-Bougeries.

Concernant la tarification TPG, on peut observer, à la lecture de la presse, qu'il existe encore une petite lueur d'espoir à l'horizon pour les semaines et les mois qui viennent.

Puis, M. Walpen annonce que le Conseil administratif a décidé des dates de fermeture de fin d'année des locaux de l'administration communale. Ainsi les différents services seront fermés du vendredi 24 décembre au vendredi 31 décembre 2010 inclus, étant naturellement entendu que l'heure de fermeture le jeudi 23 décembre 2010 a été fixée à 17h.00.

Des permanences et piquets seront bien évidemment organisés dans les services concernés.

M. Walpen informe ensuite

Urbanisme

Suite à la parution dans l'édition de la FAO du 22 septembre 2010, d'une information relative au projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries, dix observations écrites sont parvenues en mairie dans les délais impartis.

Pour mémoire, ces observations ont bien évidemment été versées au dossier et feront l'objet d'une synthèse dans le cadre des travaux du comité de pilotage ad hoc, ceci à réception des observations formulées par le Département.

A cet égard, il convient de rappeler que nous devrions très prochainement recevoir le préavis de la Commission cantonale d'urbanisme ainsi que celui des monuments et des sites.

M. Walpen signale en passant qu'il n'y a désormais plus 10 villes dans le canton de Genève mais 11. En effet, Veyrier vient de dépasser le cap des 10'000 habitants.

Par courrier daté 12 octobre 2010, M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, a informé les autorités communales qu'il avait fait délivrer l'autorisation de construire relative au dossier DD N° 103395 (construction d'une villa jumelle avec garage au 14a, chemin Saladin), ceci nonobstant le préavis défavorable du Conseil administratif.

Le Conseil administratif a renoncé à l'exercice de son droit de préemption dans le cadre de la promesse de vente et d'achat entre les sociétés Idel Immobilier SA et Soplaim SA et la société Marconi Investment SA de la parcelle N° 3183 située au chemin de Grange-Canal.

Par ailleurs, les membres de la commission Urbanisme, réunis en séance le 9 courant, ont été saisis du projet de plan localisé de quartier N° 29736-511, relatif au périmètre "Challandin", lequel fait l'objet de l'enquête publique N° 1707 du 13 octobre au 13 novembre 2010 inclusivement. Nous demeurons donc dans l'attente des observations y relatives en provenance du Département.

Il convient encore de signaler que dans son arrêt du 22 juin 2010, lequel nous a été formellement notifié le 2 courant, le Tribunal administratif a débouté la commune de Chêne-Bougeries, laquelle s'était opposée à la mise à l'inventaire de 2 bâtiments situés au chemin de Grange-Canal.

2) Communications du Bureau (bis)

Le Président revient au point 2 de l'ordre du jour car il a oublié deux communications. Premièrement, un courrier a été reçu de l'Association "Un enfant Un cadeau" concernant un spectacle en faveur des enfants défavorisés de la région genevoise. Il en donne lecture.

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, nous organisons en automne une **action caritative**, sous forme d'un spectacle dans lequel différents genres culturels ont été proposés (musique d'harmonie, théâtre, groupe de rock local, humoristes, spectacle pour enfants etc.).

Une des originalités de ces spectacles se trouve dans le prix d'entrée : en effet, en lieu et place d'argent sonnante et trébuchant, **chaque spectateur doit apporter un cadeau pour un enfant**. Ces cadeaux sont ensuite stockés et distribués à des associations œuvrant en faveur des enfants défavorisés de Genève ou de la région (le Foyer Arabelle, l'Association des Familles Monoparentales, Solidarité Femmes, le Club social rive gauche, le Cœur des Grottes et d'autres encore).

Notre spectacle annuel en 2010 aura lieu le **mercredi 17 novembre à la Salle des Fêtes de Thônex**, dans l'après-midi et sera destiné aux enfants de tout âge.

Nous nous permettons de vous remettre ci-joint des informations concernant ce grand événement caritatif. Nous aimerions que vous informiez le Conseil Municipal et que vous remettiez un "flyer" à chaque conseiller municipal.

Votre soutien nous serait très utile dans le cadre de notre campagne d'information. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à notre courrier et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations solidaires.

Steve CANDOLFI
Président

Alexandre MADRIGALI
Vice-Président

La deuxième communication concerne le repas de fin d'année du Conseil municipal, lequel est prévu le mercredi 15 décembre. Il fait circuler une liste d'inscription.

4) Propositions du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno remercie le Conseil administratif d'avoir organisé, pour la quatrième année consécutive, une matinée "portes ouvertes" pour l'ensemble des conseillers municipaux. Lors de cette séance, le budget a été passé en revue de manière approfondie. Les conseillers municipaux présents ont pu poser des questions à M. Walpen, M. Gaillard –qu'elle remercie d'avoir pris le procès-verbal en l'absence de procès-verbaliste–, M. Rico, responsable du service Finances et comptabilité, et M. Robyr, responsable du service technique. Lors de la séance du 11 octobre 2010 de la commission Finances, les budgets ont été préavisés à l'unanimité des membres présents sans aucune remarque particulière.

Le Président passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen n'a pas de remarques à ce stade.

Le Président ouvre la discussion.

M. Locher souhaite remercier, au nom du groupe Libéral, le Conseil administratif ainsi que les collaborateurs de la mairie pour l'élaboration du budget 2011, présentant un total de charges de CHF 30'329'177.-- et un total de revenus de CHF 30'341'300.--, soit un excédent de revenus de CHF 12'123.--. Le groupe Libéral constate avec satisfaction que le budget 2011 présente un résultat positif grâce à l'augmentation régulière des rentrées fiscales depuis quelques années, permettant de faire face à l'augmentation des dépenses ordinaires (malgré la crise) et de maintenir pour l'année 2011 le taux du centime communal à 34 centimes. Le groupe Libéral adoptera donc le budget 2011 présentant cet excédent de revenus de CHF 12'123.--.

Mme Garcia remercie également le Conseil administratif et tous les collaborateurs de la mairie pour l'élaboration du budget 2011, qui a été comme d'habitude établi avec la rigueur nécessaire. Ce budget est bien équilibré, avec un excédent de revenus de CHF 12'123.--. Le groupe Radical salue le fait que le centime additionnel reste inchangé et que le dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle soit maintenu. Le groupe votera ce budget sans discussion.

Mme Bauduccio-Deluc tient à remercier, au nom du groupe Avenir Chênois, le Conseil administratif et les collaborateurs de la mairie pour des comptes et des budgets toujours clairs. Ceci a été apprécié tout au long de la législature. De plus, les diverses questions posées ont reçu des réponses précises. Le groupe soutiendra évidemment ce budget.

M. Spinelli remercie, au nom du groupe des Verts, le Conseil administratif et ses collaborateurs pour l'élaboration du budget, tout particulièrement pour les réponses apportées lors de la matinée "portes ouvertes", lors de laquelle des questions parfois très précises et difficiles ont été posées.

Mme Salerno demande au Président, au nom du respect de la procédure formelle, de rappeler les préavis donnés par les Commissions réunies.

Le Président répond qu'il le fera avant chaque vote.

M. Favarger tient aussi à remercier, au nom du groupe socialiste, très chaleureusement le Conseil administratif pour la très grande qualité du budget.

Budget 2011 - vote :

4.1 des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs

M. Walpen n'a pas de remarque particulière si ce n'est que l'indexation avait été estimée en son temps à 1%. Cette estimation était raisonnable, même si ce pourcentage n'est pas encore atteint aujourd'hui.

Le Président précise que l'objet a été préavisé de façon unanime, par 17 voix pour, par les Commissions réunies.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

INDEMNITES ET FRAIS AUX CONSEILLERS
MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

Vu l'article 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal décide de fixer pour 2011 :

- 1) **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**
le montant des indemnités et frais pour le Conseil municipal à CHF 93'000.--
(rubriques 01.300 et 01.317)

- 2) **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**
le montant des indemnités et frais pour le Conseil administratif à
CHF 306'100.-- (rubriques 02.300, 02.304 et 02.317)

4.2 de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement

Le Président ouvre la discussion.

M. Favarger explique que le groupe Socialiste a décidé de refuser ce taux de dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle pour un certain nombre de raisons. La première raison est que la commune renoncerait ainsi à un revenu assez considérable qui pourrait être utilisé pour favoriser des projets d'économie équitable ou des projets sociaux. Une autre raison est que la commune de Chêne-Bougeries a déjà un taux de centime additionnel très bas. Il existe donc un risque de devenir une sorte de niche fiscale. Il est vrai que la taxe professionnelle est un peu complexe, mais il ne s'agit pas d'une loi ancienne puisqu'elle date de 1970. Si elle ne faisait pas l'objet d'un dégrèvement, cela poserait éventuellement un problème pour les petits commerçants. C'est un argument qui est souvent utilisé pour maintenir le taux de dégrèvement à 100%. Il serait néanmoins tout à fait envisageable de soutenir ces personnes avec l'argent provenant de cette taxe. Il précise également que la commune devra bientôt faire face à des dépenses importantes.

Mme Bauduccio-Deluc estime, ayant étudié en détail la problématique de la taxe professionnelle, qu'il ne s'agit pas d'un système très juste. Elle serait plutôt en faveur de remonter le centime additionnel en cas de nécessité fiscale, et non pas de percevoir une taxe professionnelle qui est assez inique.

M. Walpen trouve que la taxe professionnelle est une "usine à gaz". Il illustre son propos en lisant l'article 307B de la loi relative : "L'intensité de rendement de la taxe

../..

professionnelle est déterminée par le rapport entre sa possibilité de gain et son chiffre d'affaires moyen. La possibilité de gain est la moyenne pondérée des résultats nets d'exploitation des contribuables du groupe professionnel considéré." Il ajoute que le Grand Conseil est en train d'étudier la suppression de cette taxe. Par ailleurs, il trouve erroné de dire qu'il s'agit de sommes importantes pour ce qui concerne Chêne-Bougeries. M. Walpen rappelle que l'année précédente, Mme Sobanek disait que cette taxe permettrait de procéder à une redistribution en faveur des petits commerçants. Cette année, il a été dit que l'on souhaite initier des projets verts et sociaux. Que va-t-on faire l'année prochaine ? Acheter des trottinettes électriques ?

Mme Sobanek estime que si cette taxe existe, il n'y a aucune raison pour que la commune ne l'encaisse pas pour soutenir divers projets. Sur le site de l'Etat, il est indiqué que cette taxe est encaissée afin que l'Etat ait les moyens de réaliser son travail de redistribution. Si l'on regarde les taux appliqués pour les différents corps de métiers, cela varie de 0.7 à 2.4 pour les professions courantes et 6 pour les professions médicales. Cela veut dire que le cadeau fiscal est surtout fait en faveur de ceux qui ont déjà les moyens. C'est un peu dans l'ère du temps : on ne donne qu'aux riches. Elle trouve que M. Walpen, qui connaît très bien les arguments, est un petit peu de mauvaise foi. Elle a toujours défendu l'idée que la commune de Chêne-Bougeries pourrait encaisser cette taxe et, en même temps, élaborer un programme qui contribuerait à soutenir les petits commerçants. Sinon, on poursuit la politique qui consiste à ne donner qu'aux riches. Son groupe refusera donc le dégrèvement de la taxe professionnelle. Elle trouve très positif que la commune de Chêne-Bougeries soit précurseur dans certains domaines. Mais alors pourquoi ne pourrait-elle pas être précurseur dans d'autres domaines, où certaines autres communes ne disposent pas de l'argent nécessaire ? Elle estime que le seul point positif du budget est la contribution de 0.7% en faveur de l'aide au développement.

Le Président précise que l'objet a été préavisé favorablement par 15 voix pour et 2 voix contre par les Commissions réunies.

Le Président donne lecture de la délibération.

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DEGREVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'article 308C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 16 voix pour et 3 voix contre,**

DECIDE de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011 à 100 %.

4.3 de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir

M. Walpen indique que ce montant de CHF 30.-- se base sur l'article 308B de la loi citée. Il s'agit d'une taxe minimum, qui doit être la même pour tous les contribuables de la commune et qui doit être soumise pour approbation au Conseil d'Etat.

Le Président donne lecture de la délibération, après avoir précisé que cet objet a été préavisé favorablement par 15 voix pour et 2 abstentions par les Commissions réunies.

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM A PERCEVOIR

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'article 308B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 16 voix pour et 3 abstentions,**

DECIDE de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011 à CHF 30.--.

4.4 du budget administratif

Le Président ouvre la discussion.

M. Perrin constate, concernant le projet de la Maison de la Gradelle, qu'un crédit d'études a été voté en 2007 pour un montant de CHF 198'000.-- (p. 68) et que les investissements à ce jour s'élèvent à CHF 213'000.--. Il remarque qu'aucun crédit supplémentaire n'a été voté et que le montant figurant au bilan à la fin 2009 était de CHF 167'300.--. Il est surpris qu'il y ait déjà de telles dépenses alors que l'on sait que l'opération, si elle se réalise, coûtera environ CHF 5 millions. Les honoraires d'études sont de l'ordre de CHF 200'000.-- à CHF 300'000.--. Jusqu'à présent, tout se réalise à petits pas. Il trouve dommage que les choses ne soient pas annoncées de façon claire au niveau budgétaire. Il relève qu'un montant de CHF 50'000.-- d'honoraires figure à la page 3 et qu'un montant de CHF 75'000.-- d'honoraires de mandataires spécialisés figure à la page 9. Cela fait déjà un montant de CHF 125'000.-- et ce, sans précisions particulières. Il annonce qu'il votera le budget, même s'il regrette le manque de clarté concernant la répartition et le règlement des honoraires relatifs à la Maison de la Gradelle.

Mme Sobanek souligne à nouveau que Chêne-Bougeries est l'une des rares communes du canton à appliquer le 0.7% pour l'aide au développement. Même s'il reste des points ouverts, elle trouve que ce budget est bien fait et elle remercie le Conseil administratif.

Le Président indique que les Commissions réunies ont préavisé favorablement :
- par 16 voix pour et 1 abstention le taux des centimes additionnels communaux;
- par 17 voix pour, soit à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2011.

Puis les Commissions réunies ont autorisé, par 18 voix pour, soit à l'unanimité (arrivée de Mme Bisanti), le Conseil administratif à renouveler en 2011, les emprunts arrivant à échéance.

Le Président donne lecture de la délibération.

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2011

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g) 70, al. 1, lettres a) et b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Vu le budget administratif pour l'année 2011 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements -

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 30'329'177.-- aux charges, et de CHF 30'341'300.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 12'123.-- -

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'456'549.--, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'444'426.--, plus l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 12'123.-- -

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2011 s'élève à 34 centimes -

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 27'233'000.-- aux dépenses et de CHF --- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 27'233'000.-- -

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'456'549.--, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 22'776'451.-- -

Attendu que la trésorerie communale au 31.12.2010 devrait être suffisante pour couvrir le financement des investissements, ce qui devrait éviter de recourir à l'emprunt pour 2011 -

Vu le préavis favorable délivré par la commission Finances lors de sa séance du 11 octobre 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal décide :

- 1) **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**
de fixer le taux des centimes additionnels pour 2011 à 34 centimes;
- 2) **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**
d'approuver le budget de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 30'329'177.-- aux charges, et de CHF 30'341'300.-- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 12'123.--;
- 3) **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**
d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2011 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions du marché lui paraissent favorables.

M. Walpen souhaite faire trois remarques. Premièrement, il donne à tous d'ores et déjà rendez-vous pour la journée "portes ouvertes" relative aux comptes 2010, en soulignant qu'il est plus facile de jouer la transparence lorsque l'on n'a rien à cacher, et c'est le cas. Il souhaite répéter solennellement que si ses deux collègues et lui-même peuvent peut-être commettre des erreurs comptables, ils ne sont certainement pas impliqués dans d'éventuelles "magouilles". Deuxièmement, il indique qu'il a fait un remplacement la veille à la commission de l'enseignement du Grand Conseil, où est traité le dossier de la petite enfance. A ce sujet, il attire l'attention sur le fait que l'on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, même si les choses vont bien pour le moment. La situation est comparable à un fanion orange sur une plage : cela ne veut pas dire qu'il y aura une tempête, mais que des signes avant-coureurs appellent à la prudence. Il rapporte que la semaine précédente M. David Hiler, conseiller d'Etat en charge du Département des finances, lui a indiqué que la situation financière de la commune n'était plus aussi brillante que d'habitude. Il y a donc des signes et il faut être prudent sachant aussi qu'on n'est pas maître de la bourse. Enfin, il transmettra les remerciements du Conseil municipal aux collaborateurs. Il ajoute, sous forme de boutade, que l'on n'a que les collaborateurs que l'on mérite.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek trouve dommage que depuis un certain temps, il n'y ait pas ou très peu de prises de parole concernant les communications des commissions et des délégations du Conseil municipal. Les procès-verbaux des séances de commissions étant confidentiels, le public qui lit attentivement les procès-verbaux du Conseil municipal n'est pas au courant des sujets débattus dans les commissions, sauf si cela débouche sur une délibération. Elle propose que les président(e)s de commissions fassent un petit compte rendu de deux minutes, qui figurerait ensuite au procès-verbal du Conseil municipal et contribuerait ainsi à davantage de transparence.

M. Locher indique que la commission Urbanisme a commencé l'étude du plan localisé de quartier relatif au secteur de Challendin en début de semaine. Il signale que le Département n'a toutefois pas encore transmis ses observations concernant ce projet. Il tient toutefois à dire qu'il a reçu deux courriers, un de l'association Pro Ermitage et

l'autre, de M. et Mme Johnson, qui demandent à être auditionnés par la commission. Ces auditions seront menées après réception des observations du Département. Il rebondit sur les propos de Mme Sobanek pour dire que c'est justement pour qu'il y ait une information au public qu'un point spécifique intitulé "Communications des commissions" a été mis à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, ceci sur demande des membres du Bureau. Il appartient maintenant à chaque président(e) de formuler des remarques. Si certains commissaires estiment qu'il y a des points à mettre en exergue, le plus simple est qu'ils en fassent part au (à la) président(e) de la commission.

Mme Sobanek estime qu'il ne doit pas s'agir uniquement de points particuliers, mais simplement de rapporter ce que fait la commission, son "menu quotidien", afin que les citoyens sachent de quoi les commissaires s'occupent. En ce qui concerne la commission Affaires sociales-prévention, celle-ci a attribué des subventions en faveur d'associations engagées dans le domaine de l'aide sociale à Genève et est en train d'éplucher les dossiers de quelque 60 associations ayant sollicité une subvention pour leurs divers projets dans le domaine de l'aide au développement. Mme Sobanek relève qu'il a été dit que le Conseil administratif recevrait bientôt la Fondation Au Cœur des Grottes. Or, elle avait compris que la réception de cette Fondation était une action de la commission Affaires sociales-prévention, cette dernière ayant l'habitude de conduire une telle action par année avec l'une ou l'autre des associations soutenues par la commune.

Mme Othenin-Girard souligne que ce qu'elle pourrait dire en tant que présidente de la commission Culture consisterait en un doublon avec ce qui a déjà été dit en début de séance. Elle trouve qu'il n'est pas nécessaire de se répéter.

Mme Garcia estime que le conseiller administratif, M. Biedermann, a parfaitement bien résumé ce qui s'est passé dans les dernières séances de la commission Bâtiments-constructions.

M. Karr prend la parole en tant que président de la commission Mobilités-nature-environnement et informe qu'il n'y a pas eu de séance en date du 2 novembre faute d'objets présentés par le Conseil administratif. Lors de la dernière séance, la commission a travaillé sur deux sujets : le séparatif du quartier de la Gradelle (avec à la clef un crédit de CHF 672'300.--) et la finalisation du projet de règlement relatif à la gestion des déchets. Celui-ci sera transmis au Département de l'intérieur et de la mobilité pour des questions de mise en forme et d'approbation formelle.

6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

M. Favarger indique que la commission Sports-secours, dont il fait partie, s'est beaucoup inquiétée ces derniers temps de la problématique de la vidéosurveillance. Il rappelle que deux tables ouvertes consacrées à cette question auront lieu demain soir à 18h.30 et à 20h.00 à l'Ecole du Bois-des-Arts en face de la mairie de Thônex, avec des intervenants de qualité.

Mme Othenin-Girard aimerait savoir si les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) pourraient essayer de prendre contact avec les jeunes qui, samedi dernier, ont bu trois bouteilles d'alcool fort, qu'elle a retrouvées en promenant son chien le matin. Elle trouve cela extrêmement inquiétant. C'est la première fois qu'elle voit autant de bouteilles dans le petit parc situé devant le jardin d'enfants de la Gradelle. Elle a l'impression qu'il y a une nouvelle bande de jeunes, peut-être un peu plus âgés, qui vient en fin de journée. Le problème n'est pas tant les déchets, que l'alcoolisme de ces jeunes qui prennent l'habitude de boire énormément.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h.55.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. BAUDUCCIO-DELUC

Le Président
du Conseil municipal
J.-M. KARR